

COMMUNE DE TREMEOC

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Objet : Travaux pour la réalisation d'un espace multisports

La présente consultation est un marché de travaux pour la réalisation des prestations de construction d'un espace de jeux multisports « rue de l'école » à proximité du skate parc.

Le présent marché est à procédure adaptée, soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le marché comporte un lot.

I. Les clauses techniques

I.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux spécifiés ci-après, selon les directives données sur le site par le secrétaire général ou toute autre personne habilitée par M. le Maire et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution.

Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerera de toutes les difficultés afférentes.

Le terrassement de la plateforme (y compris enrobé) avec compactage du fond de forme sera réalisé par une entreprise de travaux publics retenue par la collectivité. **Le candidat retenu devra fournir au préalable les caractéristiques techniques de la plateforme à réaliser, procéder à la réception de cette plateforme et valider la conformité de celle-ci avec les travaux qu'il prévoit au titre du présent marché.**

L'entreprise adjudicataire devra donc prendre dès le début des travaux tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges. **POUR TOUS LES TRAVAUX EXECUTES** et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement déchargé de toute responsabilité.

Les travaux généraux comprennent notamment :

- les installations de chantier et les ouvrages de protection ;
- les démontages et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des ouvrages exécutés ;
- les sujétions d'accès ;
- le nettoyage du chantier et de ses abords ;
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose des matériels nécessaires à l'exécution des travaux ;
- la remise en état des lieux après travaux.

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

1.2 Dispositions particulières

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **proposée sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers des espaces publics attenants.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur. Les prestations et les fournitures devront être conformes aux DTU, aux normes françaises et européennes et aux avis du CSTB. Les entreprises fourniront avec leur offre le certificat de conformité à la norme NF EN 15312 et l'attestation « Origine France Garantie ». Les offres présentant des auto-certifications seront exclues.

Les équipements proviendront de fabricants titulaires de la qualification QUALISPORT pour la fabrication et la pose d'équipements sportifs de proximité. L'aire de jeux devra être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le détail des prestations à réaliser figure au chapitre 1.3 ci-dessous : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des travaux qui y sont mentionnés. Le délai de réalisation des prestations ainsi que le phasage des opérations seront précisés par le soumissionnaire lors de la remise de son offre.

Le maître d'ouvrage souhaite que l'ensemble des prestations soient réalisées dans un délai de deux mois à compter de la notification du marché, en tout état de cause avant le 26 juin 2015. Le délai proposé par le candidat sera pris en compte pour l'établissement de la note technique de l'offre.

Les interventions seront programmées en concertation avec le secrétaire général. L'attributaire du marché proposera une méthodologie pour toutes les interventions prévues.

Le soumissionnaire fournira un mémoire technique détaillé qui sera pris en compte pour le jugement de l'offre.

Ce mémoire précisera également les obligations inhérentes à la maintenance des équipements ainsi que le bordereau des prix des pièces de rechange et les termes des garanties qu'il propose : durée, modalités du service après-vente, etc...

L'entreprise fournira un dossier technique de récolement après réalisation. Ce dossier comprendra notamment les fiches techniques détaillées, les plans des ouvrages réalisés et les préconisations d'entretien et de maintenance.

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des caractéristiques demandées et pour parvenir aux objectifs du présent marché.

L'attributaire du présent marché devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

I.3 Description des ouvrages

I.3.1 Conditions de mise en œuvre des prestations

L'objet du présent marché consiste à mettre en œuvre les prestations de réalisation d'un espace de jeux multisports sur le terrain préalablement préparé par une entreprise de travaux publics mandatée par la collectivité.

Aussi le contrôle des lieux et notamment de la plateforme sera réalisé par l'entreprise et fera l'objet d'un Procès-Verbal.

Un rapport de visite sera établi par le candidat et sera remis dans l'offre. Il précisera les modalités et les spécifications que le candidat entend mettre en œuvre, notamment leur adéquation ou non avec le projet défini par le maître d'ouvrage.

Le soumissionnaire devra inclure dans son offre toutes les prestations relatives aux tests des équipements en application du décret 96-495.

La note méthodologique à remettre dans l'offre, précisera les solutions techniques et les modes opératoires proposés par le candidat.

I.3.2 Détail des ouvrages

I.3.2.1 Ensemble des équipements multisports

Réalisation d'une structure métallique constituée de panneaux à barreaudage en acier galvanisé, dimensions 24 m X 12 m, avec pans coupés dans les 4 coins du terrain, scellement des poteaux ou montage sur platine (à préciser), dans les 2 cas création de massifs béton ; la structure sera composée de :

- Une palissade latérale sur les 2 longueurs de hauteur 1.00 m, formant une main courante lisse sur toute la longueur, sans partie saillante en partie supérieure.
- Un fronton sur les 2 largeurs, de hauteur 3.00 m depuis l'axe sur 6.00 m de longueur et de hauteur 2.00 m sur les 2 côtés restants (soit 2 X 3.00 m), présentant un mur plat sans élément saillant aux utilisateurs, coté des cages ouvert pour permettre la récupération des ballons à l'extérieur, ainsi qu'un pare-ballons de hauteur hors sol 5.00 m à 5.50 m en complément des éléments en acier galvanisé, maille des filets 140x140, Ø 2.3 mm
- 2 buts destinés aux activités de football, hand-ball de dimensions minimums longueur 3.00 m et hauteur 2.00 m, intégrés dans la structure, cage uniquement en panneaux barreaudés,
- 4 mini-buts « brésiliens » à disposer sur les largeurs pour la pratique en demi-terrain, présentant un mur plat sans élément saillant aux utilisateurs et alignés sur la main-courante,
- l'accès pour les personnes à mobilité réduite sera placé dans un but avec système à cadenas,
- 2 panneaux de basket de conception robuste, polyester métal ou compact, cercle renforcé fixé sur la structure, filets de basket anti-vandalisme, implantés au-dessus des buts,
- 1 panneau de basket de conception robuste, polyester métal ou compact, cercle renforcé fixé sur la structure, filets de basket anti-vandalisme, implanté à l'extérieur du multisport en appui du but côté sud,

Les panneaux de baskets seront prévus pour une hauteur initiale de 3.05 m mais facilement réglables par les agents des services techniques.

I.3.2.2 Surface de jeux

Réalisation d'une surface de jeu en gazon synthétique, épaisseur de la fibre 22 mm (24 mm avec tapis), y compris sablage (type et lestage à préciser), sur la plateforme en enrobé.

I.3.2.3 Tracés des aires de jeu

Il est prévu au présent marché la réalisation des tracés au sol sur gazon synthétique suivants : ligne médiane, surfaces de réparations (à matérialiser sur l'esquisse du projet).

I.3.2.4 Signalétique

Fourniture et pose d'un panneau d'information fixé à la structure, rappelant les consignes, les interdits, et les usages réservés.

I.3.2.5 Tests de sécurité

Réalisation des tests de conformité avant mise en service : Tous les équipements concernés par la réglementation devront avoir subi, in situ, des tests en charge destinés à vérifier leur résistance et afin d'attester de leur conformité. Il sera établi un PV par équipement.

I.3.3 Options

I.3.3.1 Mobilier

Fourniture et pose d'un banc assis-debout en acier galvanisé à chaud (RAL à définir), y compris scellements au béton, longueur environ 2.00 m avec abri (type abri jeunes) ainsi qu'un rack à vélos 5 places en acier galvanisé y compris scellement.

I.3.4 Spécifications techniques

L'enceinte sera majoritairement en lices horizontales et barreaux verticaux. Leur méthode d'assemblage devra être précisée.

Le fabricant devra laisser au maître d'œuvre le choix des couleurs de l'équipement dans la palette RAL (7 à 10 couleurs). L'acier recevra un traitement de surface par galvanisation à chaud par trempage, grenailage, dégraissage, poudre polyester cuite au four.

La conception de la structure porteuse permettra d'éviter les jambes de force dans la zone périphérique de l'équipement. La visserie sera de type inviolable et de préférence non apparente. La conception de l'assemblage de chaque élément sera conçue pour réduire toute action de vandalisme et de dégradation anticipée de la structure.

Les équipements, notamment les parties frontons, devront être conçus de telle sorte que les vibrations générées par les impacts soient amorties et que les nuisances sonores soient réduites au maximum. Des tests de mesure pourront être apportés à l'appui de l'offre.

Tous les matériaux et fournitures sont soumis à l'acceptation du Maître d'œuvre.

Le soumissionnaire apportera à l'appui de son offre tous les documents, fiches et échantillons qu'il juge utile à l'analyse technique du maître d'ouvrage.

I.3.5 Variantes

Des variantes pourront être formulées : pans arrondis ou angles droits, panneaux PEHD ou remplissage bois (pour partie), ou tout autre proposition que l'entreprise soumissionnaire jugerait utile permettant de apporter une plus-value à l'équipement.

II. Les clauses administratives

Personne publique contractante :

Mairie de TREMEOC, représentée par M. le Maire, Jean L'HELGOUARC'H

Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché et du suivi des travaux :

M. Mikaël GOUZIEN – 02 98 87 08 06

Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

Critères Pondération

Prix des prestations 40 %

Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique) 60,00%

- **Critère prix noté sur 40 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante :

Note prix attribuée = $40 \times (Y1/Y)$, dans laquelle :

40 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre (Y1) moins disante aura le nombre maximum de points (40).

- **Critère valeur technique noté sur 60 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

Appréciation et Notation de la valeur technique

6 niveaux d'appréciation, **critères notés sur / 60**

Offre très bonne 60 : offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable, la sécurité des usagers et la bonne tenue dans le temps de la structure.

Offre supérieure 48 : offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques

Offre adéquate 36 : offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique

Offre imprécise 24 : offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable

Offre insuffisante 12 : offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en œuvre...)

Offre écartée 0 : offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)

Une phase de négociation pourra être entreprise. Dans ce cas les candidats retenus pour cette négociation seront amenés à présenter une nouvelle offre sous 5 jours. Ils seront ensuite auditionnés lors d'un entretien avec le Maire, l'adjoint aux travaux, le conseiller délégué aux sports et à la vie associative, et le secrétaire général de la mairie.

Les critères qui pourront être retenus sont : le prix, le délai, la qualité des fournitures, les techniques de montage.

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **Vendredi 04 avril 2015 à 12 heures A** :
Mairie de TREMEOC
Plasenn Ti-Ker
29120 TREMEOC

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites, L'enveloppe extérieure portera la référence :
« Consultation Terrain Multisports »

- Pièces du marché :

- Le présent CCP,
- Le devis estimatif détaillé à fournir obligatoirement par le candidat,
- Le CCAG Travaux,
- **un « mémoire technique » pièce obligatoire** comprenant :
 - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
 - Les références réglementaires adoptées,
 - Les références des réalisations similaires sur les 3 dernières années
 - Les fiches techniques des fournitures,
 - La note méthodologique précisant les moyens et les choix techniques que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
 - Le descriptif précisant les aspects de qualité, solidité, coût d'entretien et de sécurité des ouvrages
 - Les délais et la planification proposés,
 - Les garanties sur fournitures et mise en œuvre,
 - Le rapport de visite précisant notamment l'adéquation de l'offre avec les besoins exprimés dans le cahier des charges (le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée)
- DC 1 – DC 2
- NOT12
- Assurances

Les prix établis en euros et réputés fermes pour la durée du marché. Le paiement des prestations se fera en une seule fois sur présentation de facture, 30 jours maximum à réception de cette dernière. Le règlement sera réalisé sur la base du détail des prix proposé par le candidat dans son devis.

La facture sera adressée à l'ordonnateur APRES l'établissement du procès-verbal de réception des travaux SANS réserves.

III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article IV du présent document.

SOLUTION DE BASE :

Le candidat inscrira le montant total des travaux décrits au présent CCP et découlant de son devis détaillé :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€
en lettres T.T.C.:	

SOLUTION AVEC OPTION :

Le candidat inscrira le montant total des travaux décrits au présent CCP avec la prise en compte de l'option. Un devis détaillé intégrant chaque option doit être produit :

<u>OPTION 1 :</u>	
Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€
en lettres T.T.C.:	

VARIANTES :

Le candidat inscrira le montant total des travaux décrits au présent CCP avec la prise en compte de la variante proposée. Un devis détaillé intégrant chaque variante doit être produit :

<u>VARIANTE 1 :</u>	
Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€
en lettres T.T.C.:	
<u>VARIANTE 2 :</u>	
Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€
en lettres T.T.C.:	

VARIANTE 3 :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€
en lettres T.T.C.:	

VARIANTE 4 :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€
en lettres T.T.C.:	

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

A

Le

Signature du candidat

IV. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de :

Correspondant à la solution

Pour valoir acte d'engagement.

A Tréméoc, le

Le Maire,

M. Jean L'HELGOUARC'H